DE

N° 38.

L'UTILITÉ DES BAINS

CONSIDÉRÉS

SOUS LE RAPPORT HYGIÉNIQUE

ET SOUS LE RAPPORT MÉDICAL ;

Thèse présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 2 mars 1830, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR CHARLES-STANISLAS DUMAY, de Fontenay-le-Comte,

Département de la Vendée ;

Ancien Élève de l'École pratique.

On peut exiger beaucoup de celui qui devient auteur pour acquérir de la gloire, ou par un motif d'intérêt ; mais celui qui n'écrit que pour satisfaire à un devoir dont il ne peut se dispenser, une obligation qui lui est imposée, a sans doute de grands droits à l'indulgence de ses lecteurs. LA BRUYÈRE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1830.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER, *Examinateur.*
Physiologie	DUMÉRIL, *Examinateur.*
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN fils.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT.
Hygiène	ANDRAL, *Président.*
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. / ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. / FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL. / CHOMEL, *Suppléant.* / LANDRÉ-BEAUVAIS. / RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. / BOYER. / DUBOIS. / DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DENEUX, *Examinateur.*

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, LALLEMENT, LEROUX, VAUQUELIN.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Baudelocque.	Dubled, *Examinateur.*
Bayle.	Dubois, *Examinateur.*
Berard.	Gerdy, *Suppléant.*
Blandin.	Gibert.
Bouillaud.	Hatin.
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart.	Piorry.
Cloquet.	Rochoux.
Cottereau.	Sandras.
Dance.	Trousseau.
Devergie.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE,

ET

A MA MÈRE.

Témoignage de respect, d'amour et de reconnaissance.

A MES FRÈRES ET A MES SŒURS.

Gage de ma sincère amitié.

C.-S. DUMAY.

INTRODUCTION.

En répondant au vœu de la loi, je n'ai point la prétention d'augmenter le nombre des ouvrages de médecine; cependant, l'obligation que m'impose cette École célèbre est venue se joindre au désir que j'éprouvais depuis long-temps de réunir mes observations à celles des médecins qui, depuis *Hippocrate* jusqu'à nous, ont concouru à propager l'usage des bains, soit hygiéniques, soit thérapeutiques.

J'espère que mes lecteurs me pardonneront facilement d'avoir osé entreprendre une matière aussi vaste, et traitée avec tant de succès par un grand nombre d'auteurs distingués, lorsqu'ils réfléchiront qu'il est une foule de moyens hygiéniques et même thérapeutiques qui, pour être bien sentis, demandent non-seulement d'être souvent répétés, mais encore exposés à nos regards sous les formes les plus variées.

Puisse cet opuscule obtenir les suffrages de l'illustre Faculté où j'ai puisé l'instruction.

Dans cette dissertation, je me bornerai aux matières suivantes, que je diviserai en trois sections :

Dans la première, je donnerai un aperçu de l'origine des bains et de ce qu'ils furent chez les anciens.

Dans la seconde, j'exposerai les effets généraux des bains

sous l'un et l'autre rapport, et donnerai les règles générales à leur usage.

Dans la troisième, je traiterai des différens bains en particulier, considérés d'abord sous le rapport hygiénique, ensuite je soumettrai quelques réflexions sur les bains employés comme moyens thérapeutiques; enfin, je terminerai cette dissertation en faisant connaître d'une manière succincte, à la vérité, l'utilité des bains partiels, des bains de mer, des bains d'eaux minérales, des bains de vapeurs ou étuves humides ou sèches, des bains de fumigations, de quelques bains médicamenteux, des douches, enfin des lotions et des parties accessoires aux bains.

DE

L'UTILITÉ DES BAINS

CONSIDÉRÉS

SOUS LE RAPPORT HYGIÉNIQUE

ET SOUS LE RAPPORT MÉDICAL.

SECTION PREMIÈRE.

Origine des bains.

L'homme de la nature, de même que l'homme civilisé, ont été nécessairement, dès le berceau, conduits par le besoin, ce stimulant impérieux et bienfaisant qui a toujours commandé aux hommes, à chercher et à choisir parmi les objets qui les environnaient ceux qui leur étaient les plus agréables; de là, sans doute, l'origine des

bains (1) qui leur ont été si naturellement indiqués pour entretenir la propreté et la souplesse de leur corps, pour les rafraîchir lorsqu'ils seraient échauffés, et enfin pour les délasser de leurs fatigues.

Les descriptions plus ou moins détaillées que l'on trouve dans les histoires, même les plus anciennes, font voir combien il serait difficile et même impossible d'en déterminer l'origine.

Les peuples sauvages que nous connaissons se baignent dans les fleuves et les mers qui les avoisinent. Nous devons donc juger, par analogie, que ceux qui se sont baignés les premiers en ont fait autant, et que ce n'est que dans la suite que les commodités de la vie, le luxe et la volupté industrieuse firent construire des bains publics où ils pussent se baigner plus facilement et se procurer de l'eau à un degré de chaleur convenable.

Telle est sans doute, en peu de mots, l'origine des bains, qui jouirent par la suite de tant célébrité chez les anciens. Ils furent en usage long-temps avant les beaux-arts de la Grèce. Déjà Moïse, ce grand législateur, en avait fait un précepte de religion, sachant très-bien que sans ce moyen il ne pourrait obtenir des Israélites la propreté, qu'il savait être nécessaire à la conservation de la santé. De nos jours

---

(1) *Bichat* nous dit dans son Anatomie générale :

« Le bain est une chose vraiment naturelle; tous les quadrupèdes se bai-
« gnent; tous les oiseaux se plongent fréquemment dans l'eau; je ne parle pas
« de ceux dont ce fluide est, pour ainsi dire, l'élément. C'est une loi imposée
« à toutes les espèces dont la peau rejette beaucoup de substances au dehors.
« Toutes les races humaines observées jusqu'ici se plongent fréquemment dans
« les fleuves, les rivières ou les lacs, le long desquels elles font leur séjour. Les
« pays que beaucoup d'eau arrose sont ceux que les animaux habitent fréquem-
« ment; ils fuient ceux où ce fluide manque, où même il n'est qu'en quantité
« suffisante pour leur boisson. Nous dénaturons tout dans la société; dans la
« nôtre, des classes nombreuses n'usent presque jamais de bains; aussi cher-
« chez surtout dans ces classes-là les maladies cutanées, etc., etc. » C'est ainsi que parlait des bains ce grand observateur qui, pour le malheur de la science, a été trop tôt enlevé.

encore nous voyons les restes de ce peuple disséminé, vivant au milieu des cités les mieux civilisées, se faire remarquer par un penchant invincible à cette antique malpropreté.

Mais les Grecs, ce peuple créateur des sciences et des beaux-rts, sont les premiers qui aient eu des bains publics, et qui en aient tiré le plus d'avantages. Il en était déjà question dans les temps fabuleux de leur histoire; cependant quelques historiens ont avancé que l'invention des bains chauds appartenait aux Lacédémoniens. Ils ont cherché à étayer cette assertion en se fondant sur le nom *Laconici*, donné à quelques bains romains; mais il paraît plus vraisemblable que cette invention existait avant la fondation de Lacédémone. Homère fait ainsi parler Ulysse, racontant ses aventures dans le palais magique de Circé : « Une nymphe apporta de l'eau, alluma du « feu et y disposa tout pour le bain; j'y entrai quand tout fut prêt. « On versa de l'eau chaude sur ma tête, sur mes épaules; on me « parfuma d'essences exquises, et, lorsque je ne me ressentis plus « de la lassitude de tant de peines et de maux que j'avais soufferts, « et que je voulus sortir du bain, on me couvrit d'une belle tunique « et d'un manteau magnifique. » Ailleurs on trouve que Télémaque, en arrivant à la cour de Nestor, fut conduit au bain et lavé par les propres mains de Polycaste, fille du roi de Pylos. Mille autres particularités de l'histoire des Grecs attestent qu'ils faisaient le plus grand cas du bain. Ils honoraient les sources d'eau chaude comme un second Apollon sur la terre; ils les appelaient *Pacerrimæ :* elles étaient dédiées à Hercule, dieu de la force. (Aristophane, Com. des nuées.)

Je ne pousserai pas plus loin mes recherches sur ce qui a rapport aux bains des Grecs; je vais passer à ceux des Romains, qui, au reste, ont cherché en tout à les imiter.

Les palais somptueux que les Romains élevèrent pour servir de bains publics, dont les restes feront encore l'admiration des siècles à venir, attestent le luxe et la magnificence de ces vainqueurs de la terre.

Au rapport de Vitruve, ces bains publics étaient de vastes édifices ordinairement exposés au midi, avec une belle façade, ayant à droite et à gauche quatre ou six pièces à peu près semblables, et communiquant ensemble. Au milieu se trouvait un réservoir nommé *aquarium*, destiné à fournir de l'eau à tous les bains établis autour de cette pièce. Non loin de là étaient des bassins d'airain contenant l'eau chaude, tiède et froide; ils communiquaient avec l'*aquarium* et les salles de bains : cette salle était le *vasarium*. Les bains chauds étaient de trois sortes : d'eau chaude, de vapeurs chaudes, et d'étuve sèche ou *laconicum*. Ces salles, ainsi que le *vasarium*, régnaient au-dessus d'un vaste four nommé *hypocaustum*. De nombreux tuyaux de chaleur communiquaient de l'*hypocaustum* dans ces salles de bains. Dans le *tepidarium*, ou étuve humide, un grand nombre de vases remplis d'eau étaient en continuelle évaporation. Dans le bain d'eau chaude était une baignoire où plusieurs personnes pouvaient se baigner à la fois, et même s'exercer à la natation. En sortant du bain chaud, on se rendait dans une salle nommée *frigidarium*, où l'on respirait un air frais après avoir été essuyé; on y trouvait aussi la *piscine*, *piscina natatio*, destinée aux bains froids dont on fait usage dans ce moment. Au sortir de là, après le bain, on se faisait frotter, racler la peau avec le *strigil*, essuyer, oindre d'huiles, simples dans les premiers temps, mais bientôt parfumées par une multitude d'odeurs ambrosiaques. Les esclaves chargés de cette opération se nommaient *alyptæ unctarii*. Enfin, on rentrait pour se vêtir dans l'*apodyterium*.

L'origine des bains romains paraît être incertaine; Dion, dans la Vie d'Auguste, rapporte que Mécène fit bâtir le premier bain public (1); qu'Agrippa en fit bâtir un très-grand nombre; et, qu'à son exemple, Néron, Vespasien, Tite, Domitien, Sévère, Gardien,

(1) *Pline*, au contraire, nous dit que les bains publics ne furent en usage à Rome que du temps de Pompée, et que dès-lors les édiles eurent soin d'en faire bâtir plusieurs.

et presque tous les empereurs qui cherchaient à se rendre agréables au peuple, firent construire des étuves (1).

Les établissemens de bains publics chez les Romains furent d'abord dirigés d'après les règles les plus sages, et la police y exerçait une surveillance exacte. Le public n'y était admis qu'à une heure indiquée par le son d'une cloche, et la décence y était strictement observée. Les étrangers y étaient admis *gratis* : les Romains avaient le plus grand soin d'observer cette loi de l'hospitalité.

Tout le temps que les Romains n'usèrent des bains que par utilité et avec modération, ils en tirèrent les plus grands avantages (2) ; mais il en fut autrement dès que ce peuple s'abandonna à la mollesse, qui lui fit perdre le titre de *maître du monde*. Alors ils firent un abus des bains ; ils n'en usèrent que par partie de plaisir et par débauche; ils poussèrent la dépravation des mœurs à un tel point que les deux sexes se baignèrent ensemble. Cependant les empereurs Adrien, Marc-Aurèle et Alexandre-Sévère rétablirent un peu la décence en infligeant des peines rigoureuses.

Chez quelques nations, les bains à la manière antique se sont perpétués : dans l'Égypte, dans l'Inde, en Turquie, en Russie, en Finlande, etc., on emploie encore les bains chauds, les étuves humides et sèches et les bains froids. Mais ce qui différencie ces bains de ceux des anciens, c'est la pratique du massage, surtout chez les Égyptiens et les Indiens, pratique qui n'existe point parmi nous, et qui ne devrait être employée que comme agent thérapeutique, si la nécessité l'exigeait.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'histoire des bains chez les

---

(1) On prétend qu'il y avait jusqu'à huit cents de ces édifices répandus dans les différens quartiers de Rome.

(2) Les bains étaient, en effet, indispensablement nécessaires dans l'antiquité, où, l'usage des souliers n'étant point introduit, on marchait nu-pieds; où, celui du linge n'étant pas connu, on était obligé de se laver fréquemment pour entretenir la propreté.

anciens, ni sur les pratiques que quelques nations modernes y adjoignent (1). Je m'empresse d'arriver à ceux le plus généralement employés en France, où leur utilité est aujourd'hui si bien reconnue. Les succès qu'ils procurent dans le traitement des maladies est si bien constaté, que l'on s'empresse de toutes parts de construire des bains publics et particuliers, que l'on transporte à peu de frais chez les personnes qui en ont besoin. Les établissemens des bains se multiplient non-seulement à Paris, où chaque quartier a, pour ainsi dire, le sien, mais aussi dans les provinces les plus éloignées de la capitale, et tout doit faire espérer qu'avant peu il n'y aura pas de si petite ville qui n'en possède un ou plusieurs. Un objet aussi important mérite de fixer toute l'attention du gouvernement, et le médecin philantrope forme des vœux pour que la classe indigente puisse, à un prix excessivement modique, ou même sans rétribution, satisfaire un des premiers besoins de la nature, et se préserver ainsi d'une foule de maux qui l'assiégent.

SECTION II.

Effets généraux des bains considérés sous l'un et l'autre rapport.

On entend par *bain*, sous le rapport hygiénique, l'immersion du corps ou d'une partie du corps dans l'eau liquide ou en vapeur pendant un temps plus ou moins long.

En thérapeutique, on a donné à ce mot d'autres acceptions, comme nous le verrons.

Les bains agissent sur le système circulatoire artériel et veineux, sur le système capillaire en général, et particulièrement sur celui de la peau, sur le système lymphatique, sur les fonctions d'exhalations

(1) Voir pour, plus de détails, l'Encyclopédie méthodique; Médecine, t. 3, article *Bains*.

et d'absorptions. M. *Chaussier* insistait toujours dans ses leçons, en parlant de l'absorption cutanée, sur les rapports qui existent entre l'exhalation intérieure et extérieure, de manière que l'une diminue constamment dès que l'autre augmente; ainsi, dans la dysenterie, la peau est sèche, un bain tiède qui détermine une sueur fait cesser la maladie. Les bains ne portent pas moins leurs effets sur le système nerveux en général, sur le toucher en particulier, sur la calorification de la peau, sur les propriétés physiques de cette enveloppe, sur les viscères contenus dans les trois grandes cavités; enfin, il est peu de fonctions de la vie, soit animale, soit organique, sur lesquelles les bains n'agissent plus ou moins.

Pour tracer avec quelque justesse les effets du bain sur l'économie animale, il est indispensable de tenir compte : de la température de l'eau, de sa mobilité ou de son immobilité, de sa densité, de son insipidité ou de son état salin; de l'âge de la personne qui prend le bain, de son sexe, de sa constitution, de ses habitudes, de sa profession, de son indiosyncrasie, de son goût ou de sa répugnance; de la saison, du climat et de l'heure du jour où l'on prend le bain.

Jetons un coup-d'œil rapide sur ces différentes considérations.

Pour apprécier avec une rigoureuse exactitude l'effet de la température de l'eau sur le corps humain, il faudrait étudier les changemens immédiats, locaux et généraux, les changemens organiques consécutifs que produisent les bains degrés par degrés, depuis la température de la glace fondante jusqu'au degré de chaleur que peut soutenir le corps humain, tenant toujours compte de l'âge, du sexe, de la constitution, etc., du sujet soumis à l'expérience; mais comme ces changemens ne sont bien appréciables qu'autant que la température varie de plusieurs degrés, on a adopté une division arbitraire, à la vérité, qui se trouve consacrée par l'usage, et à l'aide de laquelle on peut exposer les principaux phénomènes qui tiennent à la différence de température des bains. C'est ainsi que l'on a divisé les bains très-froids, depuis 0° jusqu'à 10° + 0, thermomètre de *Réaumur*, en bains froids, de 10° à 15° + 0; en bains frais, de 15° à 20° + 0; en bains

tempérés, de 20° à 25° + 0 ; en bains chauds, de 25° jusqu'à 30° ; et en bains très-chauds, c'est-à-dire, au-dessus de 30° + 0 environ, jusqu'à 35 ou 36°, dernier degré où les observateurs se soient arrêtés.

Malgré les objections nombreuses, bien ou mal fondées, que l'on a déjà faites et que l'on pourrait faire contre cette division, que nous regardons, avec raison, comme arbitraire, car n'y a-t-il pas plus de différence entre le 1^er^. degré et le 10^e^. qu'entre celui-ci et le 11^e^? Mais, outre qu'il ne faut jamais prendre les extrêmes dans ces sortes de divisions, on remarquera que nous avons eu soin, comme l'a fait M. *Rostan* dans son Hygiène, d'ajouter les épithètes de *très-froid, très-chaud*, etc.; car, comme c'est surtout cette impression qui fait différer les effets du bain, c'est elle principalement qui doit fournir la base des divisions. Ainsi, quand nous parlons des effets du bain *froid*, nous entendons par cette épithète le bain qui, à quelque température qu'il soit, fait éprouver à un individu la sensation du froid; et, de même, quand il sera question des effets du bain *chaud*, nous entendrons le bain qui fait éprouver la sensation du chaud; car le plus souvent, surtout sous le rapport hygiénique, la température des bains n'est que relative. Un individu, par exemple, d'une constitution nerveuse, trouve froid un bain qu'un individu sanguin et athlétique ne trouve que frais et tempéré.

Avant d'examiner les effets de ces différens bains, je crois bon de poser quelques règles générales que l'on doit observer dans leur usage, considérés toujours sous les deux rapports.

Nous avons à considérer, 1°. *l'usage fréquent que l'on doit faire des bains;* 2°. *leur durée et les heures auxquelles il convient de les prendre;* 3°, *ce qu'il faut faire avant, pendant et après le bain.*

1°. *De leur fréquence.*

Quoique personne ne conteste l'utilité des bains, il est malgré cela très-essentiel d'en limiter le nombre, afin d'en éviter l'abus, qui pourrait devenir pernicieux à la santé; car l'usage immodéré qu'on

en fait, et surtout les pratiques de luxe et de mollesse qu'on y adjoint, influent aussi d'une manière notable sur le moral de l'homme, et je ne sache pas que personne voulût nier ces résultats, lorsque Montesquieu en a fait la principale cause de la décadence des Romains. Mais je pense que *Marcard* et quelques autres auteurs, en ordonnant un bain frais par semaine, n'ont pas voulu dire qu'il serait dangereux d'en augmenter le nombre ; ainsi j'ose avancer, me fondant sur l'usage fréquent qu'on en fait chez certains peuples, ainsi que chez un petit nombre de Français (1), sans que la santé paraisse en être altérée, que l'homme fort et robuste peut sans inconvénient en porter le nombre jusqu'à huit par mois (2), en observant seulement les préceptes nécessaires à l'usage des bains en général. J'ajouterai même qu'il est de la plus grande utilité de faire tous les matins des lotions ou des frictions d'eau fraîche sur différentes parties du corps; que cependant l'usage des bains doit être moins fréquent pour les hommes faibles, les vieillards, les enfans, et surtout les femmes très-irritables. quoique dans quelques cas ils aient paru convenir à ces dernières (3). Jamais une femme ne doit prendre de bains ayant ses règles.

Le bain tiède, plus répandu, plus employé, par conséquent plus important à connaître, convient généralement à tous les âges, à tous les sexes et à toutes les constitutions. Cependant les vieillards et le enfans en feront un usage moins fréquent ; et les hommes et les femm jouissant de beaucoup d'embonpoint, ayant une fibre molle, en use ront rarement, en ayant soin d'y substituer l'emploi fréquent des lotions et des frictions de tout le corps, faites avec de l'eau fraîche.

---

(1) Je dis un petit nombre de Français ; car il est étonnant qu'une nation aussi polissée que la nôtre ait encore un si petit nombre de bains publics dans nos provinces, où ces établissemens sont encore bien négligés.

(2) *Buchan* dit qu'on peut prendre des bains de deux jours l'un ; mais je crois que cet usage fréquent ne peut convenir qu'à un très-petit nombre d'individus doués de beaucoup de force.

(3) M. *Pomme* a employé les bains froids dans les spasmes, les convulsions et les maladies nerveuses de beaucoup de femmes hystériques et très-irritables.

2°. *De leur durée, et des heures auxquelles il convient de les prendre.*

Le bain frais durera depuis dix minutes jusqu'à une heure, et même davantage, s'il se rapproche beaucoup du 20°. degré (*Réaumur*), et que l'individu soit fort et robuste (1), ou qu'il s'exerce à la natation, ou bien encore à de fréquens mouvemens pendant tout le temps de l'immersion; mais le bain tiède peut, sans inconvénient, être prolongé une heure et demie, et même davantage : cependant la durée ordinaire est depuis une demi-heure jusqu'à une heure, à une heure et un quart.

Les heures auxquelles il convient de les prendre sont aussi variables que les habitudes des personnes soumises à leur action sont variées; il est pourtant des préceptes qu'on doit faire observer, et qu'on ne saurait omettre sans s'écarter des lois de l'hygiène, ce qui pourrait occasioner des accidens fâcheux.

Ainsi, on fera avantageusement usage du bain avant le repas du matin, avant celui du soir (1), et généralement quand on sentira l'estomac vide et que la digestion sera terminée; il est, en outre, plus

---

(1) Ç'aurait sans doute été ici le cas de parler des âges, des sexes, des constitutions, des tempéramens, etc., etc.; et d'avoir en conséquence modifié leur durée, leur température et les heures auxquelles il conviendrait de les prendre; mais ne pouvant le faire qu'en donnant une description de chaque tempérament, je me serais vu entraîné dans des détails qui m'auraient totalement éloigné de mon sujet. Aussi je me bornerai à des généralités, laissant à la sagacité des médecins à décider où il est essentiel d'employer ces modifications.

(2) M. le baron *Des-Genettes*, dans son Hist. méd. de l'armée d'orient, s'exprime ainsi : « Les bains sont un des meilleurs moyens à employer pour entretenir la santé et pour prévenir les maladies inflammatoires. Il est à désirer que les militaires se baignent dans une eau courante, bien exposée à l'air, point trop profonde; l'heure la plus convenable est celle qui précède le repas du soir, un peu avant le coucher du soleil.

convenable de prendre les bains pendant le jour et lorsque le soleil est encore sur notre horizon que pendant la nuit (1).

3°. *De ce qu'on doit faire avant, pendant et après le bain.*

Avant de prendre un bain, il est avantageux, 1°. de faire de l'exercice (2), sans le porter jusqu'à la fatigue ni jusqu'à la sueur, car alors il serait essentiel de se reposer avant d'y entrer; 2°. de s'assurer de la température du bain.

1°. Pendant le bain, il faut entr'ouvrir la croisée de la chambre, si cette dernière est peu spacieuse, et que la saison le permette, mais il faut avoir soin d'éviter le courant d'air; 2°, en sortir aussitôt qu'on s'aperçoit qu'il incommode.

Après le bain, il faut avoir soin, 1°. de s'essuyer tout le corps avec des linges secs et chauds; 2°. de faire un exercice modéré immédiatement après la sortie du bain (quelques personnes ont l'habitude de se coucher après le bain; je pense, avec *Buchan*, que tant que la réaction est facile, il est inutile de se mettre au lit, et qu'un exercice modéré est préférable); 3°. d'éviter, le reste de la journée, le froid du corps, et de la poitrine principalement; 4°. d'attendre une demi-heure au moins avant que de manger.

---

(1) Lorsqu'on prend un bain trop tard, on s'expose à passer une mauvaise nuit, etc. (*Buchan.*)

(2) Le même *Buchan*, auteur d'un ouvrage sur les bains de mer, et que je cite avec plaisir, dit qu'on ne peut retirer aucun bon effet des bains pris à la sortie du lit, et avant que les fonctions vitales aient repris leur énergie. Je suis fort de cet avis, et j'engage beaucoup à détruire l'abus qui existe dans les hôpitaux, de réveiller les malades et de les conduire aux bains immédiatement après.

SECTION III.

Des bains en particulier considérés sous le rapport hygiénique.

Bain froid et bain très-froid.

Je comprendrai, comme nous l'avons établis dans cette dénomination de bains froids, les différens degrés depuis 0° jusqu'à 15° du thermomètre de *Réaumur*.

Les effets du bain froid ne diffèrent de ceux du bain très-froid que par leur moindre intensité; je n'ai pas cru devoir les traiter séparément, j'agirai de même pour les bains chauds.

Parmi les différens effets que produit ce bain sur notre économie animale (1), les uns s'observent immédiatement et pendant tout le temps de l'immersion, les autres sont les résultats des précédens, et n'ont lieu qu'à la sortie du bain. Quoique ces phénomènes soient différens les uns des autres, ils n'en méritent pas moins de la part de l'observateur une attention particulière.

Effets immédiats. En entrant dans le bain, on éprouve un saisissement et un frisson général (*spasmus periphericus*), avec agitation des mâchoires et soubresaut des tendons; la peau se contracte, offre des inégalités connues sous le nom de *chair de poule;* elle se décolore d'abord, pour devenir bientôt après d'un rouge livide. La respiration devient fréquente et pénible; la circulation accélérée et souvent intermittente; un resserrement plus ou moins violent se fait sentir à l'épigastre; mais peu de temps après le pouls et la respiration deviennent petits et faibles; une pesanteur et un engourdissement général se

---

(1) Je n'ai pas besoin de dire que je ne considère ici que l'homme dans l'état de santé.

manifestent, la tête devient lourde; et si à cette époque on ne sort du bain la mort peut s'en suivre.

Ce bain a encore la propriété, 1°. de resserrer le tissu de la peau, et particulièrement le derme; 2°. d'arrêter l'absorption et l'exhalation cutanées; 3°. d'émousser la sensibilité des papilles nerveuses, par conséquent d'être sédatif; 4°. d'épaissir l'épiderme; 5°. de soustraire du calorique, d'abord celui de la peau, ensuite celui de l'intérieur; 6°. d'opérer une diminution de volume dans toute la circonférence du corps; 7°. d'exciter une abondante sécrétion.

Après être sorti d'un bain froid, et surtout d'un bain très-froid, la réaction se rétablit plus ou moins lentement, suivant l'état des forces, et ce n'est qu'après un temps plus ou moins long que le pouls se développe et qu'il se manifeste une chaleur brûlante sur toute la périphérie du corps; les vaisseaux capillaires sont fortement irrités, les exhalans éprouvent ordinairement une constriction qui empêche la transpiration; quelquefois la douleur de tête persiste plusieurs heures après l'immersion, et il arrive souvent qu'une vive excitation empêche le sommeil; les organes de la génération sont dans une action permanente, la peau est chaude et l'appétit fort vif.

Quels sont maintenant les effets consécutifs du bain froid? son usage est-il tonique ou débilitant? L'effet tonique du bain froid sans mouvement n'est que momentané, ou plutôt n'est que stimulant, si l'on ne considère que la réaction. Puisque *Sanctorius* a prouvé qu'après le bain froid les corps transpirent d'avantage et deviennent sensiblement plus légers, ce bain n'a donc pas les effets restaurateurs que lui attribuent *Hallé*, *Nysten*, et tous ceux qui ont copié ces savans. Il n'est ni tonique, ni débilitant; il donne lieu, chez un sujet faible, en supprimant les fonctions sécrétoires et exhalantes peu actives de la peau, à l'irritation des organes intérieurs; il cause des coliques, des diarrhées; il stimule, au contraire, la peau des sujets forts, les rend moins impressionnables, les endurcit contre les vicissitudes atmosphériques. Cependant, comme les premiers effets du bain froid, la soustraction du calorique et le refroidissement, durent assez long-

temps, les bains froids souvent répétés dans le jour n'en seront pas moins des moyens fort avantageux pour combattre les nuisibles effets d'une température trop élevée.

C'est principalement dans des mouvemens qui n'occasionent aucune perte, à cause du milieu froid et dense dans lesquels ils ont lieu, que sont dus, dans la natation, et l'augmentation considérable des forces générales, et la sédation du système nerveux.

Le bain très-froid qui détermine une sensation pénible n'est plus un moyen hygiénique.

Les bains froids conviennent-ils à tout le monde? Ils conviennent à tous les individus auxquels la température de l'eau ne fait pas éprouver une sensation désagréable, à ceux que la chaleur de l'atmosphère affecte assez péniblement pour leur rendre indispensable tous les moyens propres à délivrer l'économie de l'excédent de calorique qui l'opprime. Par ce que nous venons d'avancer, on peut voir que les bains froids sans mouvement ont des propriétés fortifiantes aussi faibles que la natation en a de puissantes.

Tous les auteurs répètent que *Rousseau* conseille de plonger les enfans nouveau-nés dans l'eau froide; c'est une absurdité qu'on prête à l'homme qui, en hygiène, n'anima jamais de sa brûlante éloquence que la raison et la vérité, car voici ce qu'il dit : « Lavez souvent les enfans, leur malpropreté en montre le besoin; quand on ne fait que de les essuyer on les déchire; mais à mesure qu'ils se renforcent, diminuez par degrés la tiédeur de l'eau (*la tiédeur de l'eau:* ceci est positif) jusqu'à ce qu'enfin vous les laviez été et hiver à l'eau froide et même glacée; comme pour ne pas les exposer il importe que cette diminunution soit lente, successive et insensible, on peut se servir de thermomètre pour la mesurer exactement. » (Émile, liv. 1, édition de Lequien) Peut-on, je le demande à présent, donner un conseil plus sage que le fait *Rousseau* dans ce passage? Pour moi, je n'y vois rien à ajouter.

Les sauvages, à la vérité, me dira-t-on, plongent leurs enfans dans les eaux glacées; combien aussi parmi eux périssent, auxquels on

conserverait l'existence par le moyen d'une éducation plus douce ! *Galien* connaissait si bien les mauvais effets des bains froids, qu'il les interdissait aux jeune gens jusqu'à l'âge de vingt et un ans. « Laissons, dit-il (1), aux Germains et aux Sarmates, nations septentrionales, aux ours et aux lions, non moins barbares qu'elles, l'usage de plonger leurs enfans au sein des eaux glacées. Ce n'est pas pour elles que j'écris. » En effet, ce bain ne diminue-t-il pas la tendance du dedans au dehors, mouvement si important pour l'accroissement? Ne donne-t-il pas au corps dans l'enfance la consistance de l'âge avancé, surtout à la peau, qui devient quelquefois si écailleuse et si rude qu'elle se gerce, et qu'on est ensuite forcé de recourir à l'application des corps gras?

Je ne terminerai pas l'article des bains froids sans dire quelques mots des bains d'eau courante, dont le choc du liquide ajoute à l'effet tonique de la température de l'eau ; toutefois il est bon de savoir : que le renouvellement continuel du liquide le fait paraître plus froid, et que, par conséquent, à température égale, un bain pris dans une eau dormante est moins froid que celui que l'on prend dans un fleuve où une rivière.

Bain frais.

Ce bain comprendra les différentes températures qui se trouveront renfermées depuis 15° thermomètre de *Réaumur*, jusqu'à 20° + 0°.

Le bain frais est aujourd'hui en France celui dont on fait usage dans la belle saison. En entrant dans cette espèce de bain d'une manière graduée, on éprouve un sentiment de froid qui est à peine sensible; si l'on s'y plonge tout à coup, il n'y a point, comme dans le bain froid, de frisson bien marqué, l'exhalation cutanée ne s'exerce pas ou s'exerce fort peu. Cette fonction, comme dans les cas précédens, est en partie remplacée par celle des reins et par l'exhalation pulmo-

---

(1) M. *Richerand*, Élémens de physiol., t. 1, p. 403.

naire ; on n'éprouve pas de douleur ni de constriction dans la poitrine, la respiration est libre ; elle augmente de fréquence, ainsi que les battemens du cœur, lorsque l'on fait des mouvemens violens.

Au sortir d'un bain frais on se sent plus léger, plus fort et plus vigoureux ; le pouls devient plein, la respiration grande et facile ; une douce chaleur se répand sur toute la surface de la peau, d'où il résulte un bien-aise qui se fait ressentir tout le reste de la journée. Ce bain donne l'appétit, il vivifie les digestions et procure un sommeil paisible.

C'est dans l'eau à cette température que l'on se livre durant la belle saison à l'exercice si salutaire et si agréable de la natation, et c'est aux mouvemens variés que nécessite cet actes autant qu'à l'influence directe du liquide qu'il faut attribuer les résultats heureux que l'on en retire. Rien, en effet, n'est plus propre à fortifier le système musculaire, surtout chez les enfans grêles et débiles, que les efforts soutenus que nécessitent les différentes manières de nager. La natation milite encore avantageusement contre l'influence débilitante de la saison chaude ; elle empêche les pertes de la transpiration, et permet un exercice très-actif que l'on ne pourrait prendre sans elle ; c'est une des ressources les plus précieuses que nous possédions pour résister à l'action destructive de la chaleur.

Le temps le plus propre pour se livrer à la natation durant l'été est le matin avant de déjeûner, ou le soir lorsque le soleil a perdu une grande partie de sa force ; en s'y livrant au milieu du jour, lorsque le soleil darde ses rayons perpendiculairement sur l'horizon, on a à craindre qu'il n'occasione des érysipèles, des inflammations du cerveau et des méninges, des congestions etc. Il faut éviter de se baigner immédiatement après les orages ; des observateurs recommandables ont remarqué que le bain pris dans ces circonstances occasionait fréquemment des fièvres intermittentes.

Bain tiède ou tempéré.

Lors de l'immersion dans ce bain (la température étant de 20° à 25° + 0°), le premier effet que l'eau produit est une légère compression résultant de sa densité plus grande que l'air; la respiration en est d'abord un peu gênée; une douce chaleur se répand sur toute la surface de la peau, le pouls augmente d'abord un peu de fréquence; bientôt après, les capillaires cutanés se développent, les veines se gonflent, la peau rougit un peu, l'épiderme se détache; la respiration et la circulation deviennent lentes, égales, faciles; il y a des envies d'uriner, tendance au sommeil; l'exhalation est abondante, et l'absorption semble aussi avoir lieu. Ce dernier phénomène paraîtrait cependant se trouver en contradiction avec les expériences de M. *Lemonnier*, qui a perdu environ une livre et demie de son poids dans un bain de 20° en huit minutes (1), ou il faudrait alors admettre que l'absorption ne s'exécute pas dans ce cas avec autant d'activité que l'exhalation.

A la sortie du bain on se sent plus dispos, les membres acquièrent de la souplesse et de l'élasticité, les fonctions s'exécutent avec plus de calme et d'harmonie; les facultés intellectuelles se ressentent de ce bien-être, les idées sont plus justes et plus faciles, les peines d'esprit se calment et se dissipent.

Les effets produits par ce bain prouvent son utilité, soit qu'on veuille favoriser la transpiration, si nécessaire pour la conservation de la santé, soit qu'il faille détruire ou diminuer l'éréthisme de la peau, faciliter le sommeil, modérer la circulation; il sera favorable dans notre climat, où la température passe si promptement du chaud au froid et du sec à l'humide, circonstances qui diminuent ou suppriment la transpiration; il ne le sera pas moins chez les gens qui, se livrant à des travaux pénibles, sont toujours couverts de sueur, qui, se mélan-

(1) Mémoires de l'Académie des sciences, 1747.

geant souvent avec la poussière, forme sur la surface du corps des concrétions qui s'opposent aux fonctions de la peau. Cette poussière, accumulée de la sorte, bouche l'extrémité des vaisseaux exhalans, et peut donner lieu à une foule d'éruptions plus ou moins fâcheuses selon les dispositions individuelles; il peut même arriver que l'exhalation se faisant mal, il s'opère des révulsions funestes vers les viscères intérieurs : aussi combien ne serait-il pas à désirer qu'il y eût dans chaque ville des bains pour l'été et pour l'hiver, où les malheureux iraient puiser gratuitement la santé et oublier leurs fatigues.

Bain chaud et bain très-chaud.

Le bain chaud est, comme nous l'avons établis, celui dont la température s'élève de puis 25° jusqu'à 30°, et le bain très-chaud depuis 30° +° à 35° ou 36° *Réaumur.*

Le bain très-chaud fait éprouver d'abord un frisson et une horripilation (*spasmus peripherícus*) qui ne tardent pas à disparaître; il se comporte ensuite comme le bain chaud, et ne diffère de ce dernier que par sa plus grande intensité. L'immersion du corps dans l'un et l'autre bain augmente la transpiration en déterminant extérieurement une irritation plus ou moins vive; le pouls, d'abord pleins et fréquent, devient de plus en plus accéléré et irrégulier; la respiration est difficile et précipitée. Ces phénomènes sont toujours vrais pour le bain très-chaud; mais il n'en est pas toujours ainsi pour le bain chaud proprement dit, car dans ce dernier tantôt le pouls s'élève de quelques pulsations, d'autrefois il descend au-dessous de son type naturel; la respiration elle-même se ralentit le plus souvent; la peau, et surtout celle du visage, devient rouge et se couvre de sueur; le corps acquiert un volume plus considérable; les sécrétions sont augmentées par le surcroît d'activité de la circulation; les yeux deviennent saillans, injectés et larmoyans; les parties génitales se gonflent, et l'on éprouve une tendance singulière au rapprochement des sexes. Si l'on prolonge l'immersion, la soif est vive, la bouche pâteuse et

la tête lourde; il survient des palpitations, une oppression très-forte, des vertiges; une lassitude insurmontable se fait quelquefois sentir; le sang se porte abondamment vers l'encéphale, aussi voit-on les artères carotides et temporales battre avec violence : si on ne se hâte de sortir du bain, les étourdissemens, les syncopes, la paralysie et même la mort pourraient s'en suivre.

Après un bain chaud et un bain très-chaud la rougeur de la peau persiste quelquefois pendant plusieurs heures; la circulation et la respiration reviennent plus ou moins lentement à l'état naturel; l'impression de l'air fait éprouver une sensation agréable; les urines coulent abondamment; une faiblesse générale se manifeste, surtout si l'on a trop prolongé l'immersion; enfin l'appétit est prononcé, et l'on éprouve le besoin de se livrer au sommeil. Comme nous avons eu le soin de l'observer plus haut, une différence marquée existe entre les effets du bain chaud et du bain très-chaud relativement à la circulation et à la respiration, c'est que dans le premier le plus souvent le pouls et la respiration se ralentissent, ce qui n'a pas lieu dans le second.

M. *Marcard* a considéré très-attentivement les effets des bains chauds chez un grand nombre d'individus qu'il a mûrement examinés : on peut conclure de ses observations, que la vitesse du pouls tend à diminuer dans un bain chaud, quoique ce phénomène soit très-variable et qu'il ne soit soumis à aucune loi positive; que plus cette fréquence du pouls est considérable, plus elle est corrigée par l'effet sédatif du bain; qu'en général la température du bain qui paraît ralentir d'avantage les pulsations est celle qui se trouve entre 28° et 29° + ° thermomètre de *Réaumur;* que le pouls diminue avec d'autant plus de fréquence que la durée de l'immersion se prolonge.

Il est facile de voir que l'usage de ces bains est débilitant (1); ils

(1) *Hippocrate*, sect. 5, aph. 16, dit : *Calidum, eo frequenter utentibus, has affert noxas : carnis effeminationem, nervorum impotentiam, mentis torporem, sanguinis eruptiones, animi deliquia : hæc quibus mors.*

portent même cette action jusque sur les voies digestives, ainsi que sur les facultés intellectuelles, qui plongent l'individu dans une sorte de langueur et d'insouciance qui se prolonge quelquefois jusqu'au lendemain.

Ici je termine ce que j'avais à dire sur les bains considérés sous le rapport hygiénique.

Des bains considérés sous le rapport médical.

Si sous le rapport de l'hygiène les bains offrent au médecin un objet important à connaître, ce même objet devra plus particulièrement fixer son attention quand il s'en servira comme moyen thérapeutique; car l'application de cet agent puissant à la conservation de la santé se montre dans les maladies avec des avantages déjà reconnus et bien appréciés par quelques médecins distingués; mais, lorsqu'on sera parvenu sur ce point à une théorie exacte et à des préceptes d'applications plus certains, on verra progressivement se multiplier le nombre des cas auxquels ce moyen deviendra applicable, et les avantages que la médecine a droit d'en espérer.

En attendant que ce point de thérapeutique ait acquis le degré de réputation que quelques praticiens célèbres s'efforcent de donner aux bains, en nous faisant ressortir leurs avantages réels, je vais tâcher de rapporter ici les principaux cas dans lesquels ils ont paru posséder la propriété de pallier les maux qui nous accablent, et même, dans beaucoup de cas, de nous enlever cette cause morifique.

Indépendamment des espèces de bains dont nous avons traité dans la section précédente, il en existe plusieurs autres qui sont du ressort de la thérapeutique; tels sont les bains partiels, les bains de vapeurs humides, sèches et aromatiques. Pour multiplier les effets des bains, on a imaginé d'augmenter leur activité, en combinant avec l'eau qui les compose diverses substances plus ou moins énergiques. On a donné en forme de bains des décoctions de différentes substances animales et végétales; des bains de lait, d'huile; des dissolutions sa-

lines et autres naturelles et artificielles; on a donné des bains de sable, de terres, de boues, etc.

Je vais passer en revue les principales variétés des bains, en commençant par examiner les effets que produisent, dans les maladies, les bains dont nous avons examiné l'action sur l'économie animale dans l'état de santé; afin de suivre le même plan qui nous a dirigé jusqu'ici, je commencerai d'abord par parler des cas les plus urgens où les bains froids ont produits de bons effets, et successivement je passerai au bain frais, puis au bain tiède ou tempéré, et enfin aux bains chauds.

Du bain froid et du bain très-froid.

Le bain froid, pris avec précaution, peut procurer de grands avantages, 1°. dans les faiblesses générales ou partielles, par exemple, dans les œdématies des membres inférieurs, dans les inflammations chroniques des yeux, dans les hémorrhagies passives du nez, des poumons, de l'utérus; dans les écoulemens blennorrhagiques par relâchement, dans les flueurs blanches chroniques, dans les tumeurs languissantes, dans les rhumatismes invétérés, dans le relâchement des muscles sphincters de la vessie, dans les écoulemens involontaires d'urine et de sperme chez l'homme. Dans les paralysies partielles (1), pour arrêter une transpiration cutanée trop abondante, avec affaiblissement et amaigrissement rapides; mais il faut garder beaucoup de ménagemens. *Hippocrate* dit la même chose pour la goutte et le rhumatisme. *Marcard* dit du bain froid : « Je sais très-bien qu'il « n'est pas de remèdes qu'on puisse comparer à l'eau froide pour « calmer les douleurs de goutte et terminer promptement les pa- « roxysmes; mais ce remède est toujours violent, et peut occasioner « des suites graves. »

(1) Dans la plupart des cas les applications locales de glace, les lotions, les affusions, les frictions et les douches sont préférables au bain froid.

2°. Dans les inflammations circonscrites, pour en opérer l'avortement, telles qu'une brûlure, un panaris, etc., une hernie étranglée, une entorse sans ecchymose, avant que le gonflement soit manifeste; dans la constipation du bas-ventre, comme le dit *Marcard*.

3°. D'après l'expérience de plusieurs médecins d'un grand mérite, ce bain a toujours calmé, et quelquefois guéri, la folie, la manie, l'épilepsie (lorsque ces affections ne sont pas originelles), le satyriasis, la nymphomanie, le tétanos, et une foule d'autres maladies nerveuses (*Tissot*, *Pomme*, etc.). Dans ces cas, les douches, comme nous aurons occasion de le dire, sont d'un plus grand secours que l'immersion dans l'eau froide; mais avant tout il est essentiel de faire précéder la saignée, si le sujet est jeune et robuste.

M. le professeur *Alibert* dit avoir retiré les résultats les plus heureux du bain froid dans le traitement du rachitis et des scrophules.

4°. Dans les fièvres adynamiques (1); je crois même qu'on pourrait étendre avantageusement leur action au typhus, qui tient un milieu entre les deux maladies précédentes, puisque la température a quelquefois suffi pour arrêter les progrès de ce dernier dans les momens meurtriers.

Si le bain froid peut être de quelque utilité dans ces sortes de fièvres, pourquoi ne pourrait-on pas obtenir les mêmes avantages dans la fièvre jaune et la peste en général, puisqu'ici, plus que partout ailleurs, on a reconnu les bons effets du froid : on a même vu la contagion cesser pendant tout l'hiver, pour reparaître le printemps suivant : ainsi, dis-je, il serait possible d'obtenir le même résultat en opérant un froid artificiel.

Je n'ai point à m'arrêter sur le bain très-froid; car, en le regardant comme tonique, et comme tel il conviendrait aux personnes peu irritables, dont la constitution est caractérisée par l'inertie de toutes les fonctions, on obtiendra les mêmes effets sans s'exposer aux

---

(1) *Smitte*

mêmes inconvéniens en employant le bain froid, dont nous venons de parler.

Il faudra soigneusement les interdire aux personnes menacées d'apoplexie, ou sujettes aux rhumes et aux crachemens de sang ; à plus forte raison si elles éprouvent actuellement ces sortes d'affections. On ne doit jamais non plus les ordonner dans le cours d'une phlegmasie aiguë quelconque. En un mot, le bain froid sera nuisible toutes les fois qu'on aura à craindre une congestion intérieure, une répercussion quelconque, une gêne dans la respiration, et il sera utile lorsqu'il s'agira de produire une augmentation de ton et d'activité dans tout l'organisme.

Les bains d'eau courante sont utiles aux scrophuleux, d'après les observations de *Cullen*. Le docteur *Buchan* (1) les recommande non-seulement dans les affections scrophuleuses, mais aussi dans la chlorose. Ils ont souvent fait cesser des transpirations considérables devenues habituelles, qui provenaient sans doute d'un état de relachement de l'organe cutané. Les bains d'eau courante conviennent aussi pour combattre cet état de faiblesse des organes génitaux qui donne lieu à des émissions involontaires et fréquentes de semence.

Bains frais.

Le bain frais convient dans la plupart des cas où le bain froid est indiqué ; il est même essentiel d'y avoir recours chaque fois qu'il s'agira de s'en servir pour des individus trop faibles ou jouissant d'une grande sensibilité.

Bain tiède ou tempéré.

Ce bain est utile dans la plupart des maladies cutanées, soit comme moyen curatif, soit encore pour faciliter l'action des médicamens internes ou externes. Ainsi on s'en servira avec succès :

---

(1) Annales de littérature médicale étrangère, t. 1, p. 250 et 397.

1°. Pour rappeler les éruptions et les émonctoires supprimés de l'organe cutané, lorsque la santé aura paru en être altérée. Je placerai au premier rang la suppression de la transpiration; viennent ensuite les dartres, la gale, les petites éruptions passagères de la peau, etc. etc.; pour faciliter l'éruption difficile de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, de la miliaire, etc., etc., etc.

2°. Concurremment avec le traitement des affections que je viens de citer, ainsi que pour celui de la syphilis, des suppressions d'évacuations périodiques, des rhumatismes aigus; pour ramollir les tumeurs externes; pour activer la suppuration des phlegmons; pour rappeler la suppuration supprimée par cause d'irritation locale, etc.; pour le traitement prophylactique de la goutte, du cancer du sein, de l'utérus. M. le professeur *Alibert* citait dans ses cours l'histoire d'une malheureuse dame qui portait depuis long-temps un cancer à l'utérus, et dont les douleurs horribles ne pouvaient être calmées que par l'usage d'un bain tempéré; pour le traitement de l'affection connue sous le nom *d'épidémie de Paris* (1).

3°. Dans les inflammations locales ou générales très-intenses, surtout celles des viscères, des membranes séreuses et muqueuses. Ainsi, on le fera avantageusement concourir avec le traitement de la pneumonie, de la pleurésie commençante, de la gastrite, de l'entérite, de la péritonite, de l'hépatite, de la cystite, du priapisme, de la nymphomanie, de la dysenterie, etc., etc.

4°. Pour calmer les spasmes de la peau, les vomissemens d'estomac; on l'emploie aussi dans la colique des peintres, dans l'insomnie, l'hystérie, l'hypocondrie; dans la mélancolie, la manie, les convulsions spasmodiques, le tétanos, et généralement dans les affections

---

(1) MM. *Chomel* et *Ruttier* emploient avec succès les bains tièdes, mais mieux encore les bains de vapeurs pour cette singulière maladie. Ils font aussi frotter les pieds et les mains affectés avec parties égales de suif fondu et d'essence de thérébentine.

nerveuses, qui font encore le désespoir de notre art. (*Pome, Lorry, Tissot, Whytt.*)

5°. Dans les fièvres nerveuses lentes. *Galien*, de son temps, baignait dans presque toutes les fièvres, même putrides : « *Ego verò nec eorum qui ex putrescente humore febricitant lavem quemquam priusquàm, his vaccatis audacter lavem.* » (Méth. méd., lib. 11.) *Celse* dit que le bain tiède convient beaucoup dans les fièvres quartes.

6°. D'après les observations de M. le professeur *Fouquier*, on peut employer avec le plus grand succès le bain tempéré pour préparer les organes génitaux de la femme à la dilatation que nécessite l'accouchement. Il n'est pas moins nécessaire pendant le travail retardé par un spasme général, un état d'engorgement ou d'inflammation de la matrice ; lorsque aussi les douleurs sont trop violentes, les femmes qui sont très-irritables doivent en faire usage dans les premiers mois de la grossesse, afin de prévenir l'avortement.

7°. Il est encore très-utile dans les convalescences, pour débarrasser la peau de la malpropreté qui empêche la transpiration de s'établir. *Hippocrate* paraît avoir retiré les meilleurs effets des bains tièdes.

Bain chaud et bain très-chaud.

Le bain chaud et le bain très-chaud doivent être, dans tous les cas, de courte durée. On doit regarder le bain chaud comme un des plus puissans antiphlogistiques, par la propriété qu'il a de ralentir immédiatement les mouvemens contractiles du système artériel et du poumon. C'est en vertu de cette action que les bains chauds sont des moyens efficaces pour guérir les mouvemens convulsifs ou spasmodiques de certaines parties, et, en un mot, qu'ils deviennent des calmans généraux pour divers accidens douloureux des organes. Leur utilité est très-marquée dans le traitement des coliques d'estomac, des intestins, dans la passion iliaque, contre les symptômes atroces qui accompagnent certaines affections des voies urinaires,

contre les tourmens que provoque la présence d'un calcul dans la vessie. L'abondante transpiration qu'ils déterminent les a fait avantageusement employer dans le rhumatisme chronique, dans certaines fièvres intermittentes, et dans quelques catarrhes avec sécheresse de la peau.

Leur efficacité a encore été constatée dans plusieurs éruptions cutanées qui éprouvaient de la difficulté à s'établir par défaut de réaction; pour rappeler les lochies, les menstrues et les hémorrhoïdes, qui, par leur suppression, occasionent le dérangement de la santé; dans les affections chroniques des articulations. On les emploie dans l'insomnie, dans les douleurs ostéocopes vénériennes, dans le squirrhe, le cancer, etc., etc. (1). On a principalement recours au bain très-chaud dans le traitement des affections cutanées chroniques et des rhumatismes. Du reste, on peut le regarder comme un débilitant très-énergique, à raison de la faiblesse extrême qui suit nécessairement l'augmentation extraordinaire de l'action des organes et de la transpiration cutanée.

Je n'acheverais pas si je voulais énumérer les différentes affections qui réclament l'emploi du bain chaud comme moyen thérapeutique.

Je terminerai ce que j'avais à en dire en répétant ce qu'a écrit M. *Rostan* dans son Hygiène relativement aux bains chauds : « Je ne « balance pas à considérer le bain chaud comme un des meilleurs « et des plus puissans antiphlogistiques que nous possédions. » Nous voyons donc que les bains chauds peuvent être d'un grand secours en médecine.

---

(1) *Hippocrate, Boërhaave, Celse, Sydenham,* etc. les ont souvent préconisés pour prévenir les accès des fièvres intermittentes.

DES BAINS PARTIELS.

Bains partiels froids.

Je n'ai pas cru devoir en faire mention dans la première section; car les bains partiels, tels que les *pédiluves*, les *manuluves*, les *demi-bains* et les *bains de siége* appartiennent plus à la thérapeutique qu'à l'hygiène.

Les bains partiels froids, et même les simples lotions froides, ne sont guère employés que pour arrêter quelques hémorrhagies, par exemple, l'épistaxis ou une hémorrhagie utérine (par un bain de siége); mais il faut être très-réservé sur l'emploi d'un pareil moyen, et n'y recourir qu'à la dernière extrémité. Le pédiluve froid supprime la transpiration, et, de plus, chez les femmes il arrête l'évacuation menstruelle; elles doivent par conséquent éviter soigneusement de se plonger les pieds dans l'eau froide.

L'application locale de l'eau froide est loin d'être aussi avantageuse que celle des topiques très-froids, qui ont souvent été employés d'une manière si favorable en médecine et en chirurgie, tantôt pour combattre quelques inflammations érysipélateuses, d'autres fois pour diminuer la phlogose qui s'empare du moignon à la suite d'une amputation. Cependant les bains froids des membres sont fort utiles dans les brûlures, les entorses et les contusions, lorsqu'on y a recours aussitôt après l'accident; car alors l'espèce de crispation produite par l'action du froid fait souvent avorter l'inflammation. L'eau doit toujours être la plus froide possible. Dans les brûlures superficielles, il n'est pas nécessaire que le bain soit de longue durée; mais dans les entorses et les contusions on doit le prolonger davantage, à raison de la profondeur des tissus sur lesquels le froid doit agir. Les bains des membres sont encore très-avantageux dans les congélations de ces parties, pour empêcher qu'elles ne tombent en gangrène avant que la circulation, qui est suspendue, ne soit établie. Dans ce cas, on

emploie ces bains depuis l'état de glace jusqu'à l'état d'eau chaude, en allant insensiblement.

Bains partiels chauds.

On fait un usage bien plus habituel des bains chauds partiels à titre de révulsifs. Journellement on fait usage de pédiluves simples ou sinapisés pour dissiper les symptômes d'une congestion cérébrale, manifestée par des éblouissemens, des vertiges, l'assoupissement, le coma, etc.

Un bain partiel très-chaud suffit souvent pour dissiper les symptômes d'une congestion vers les poumons, caractérisée par l'oppression, l'asthme, la chaleur intérieure, la toux, etc., ainsi qu'une congestion abdominale. On l'emploie aussi pour remédier aux accidens causés par l'aménorrhée. On a souvent recours aux bains de siége chauds pour rappeler le flux hémorrhoïdal. Dans le cas de grossesse, les manuluves remplacent avantageusement les bains de pieds sans compromettre la vie du fœtus.

On emploiera encore les bains locaux pour rappeler une éruption locale supprimée, une dartre, la goutte, etc. On donnera des demi-bains aux personnes pour lesquelles le bain entier est insupportable, soit par crainte, soit par l'impression désagréable sur le corps d'un fluide plus dense que l'air : du reste, c'est à la sagacité du médecin de voir quelles sont les indications qui nécessitent l'usage des bains partiels.

Un des grands avantages que l'on retire de l'emploi des cataplasmes, c'est qu'ils agissent comme un bain local et continu, et qu'on peut les appliquer sur des parties qu'il serait difficile et même impossible de tenir plongées dans l'eau.

Des bains de mer.

Avant d'entrer dans quelques considérations sur les bains de vapeurs et les douches, je crois devoir placer ici ce que j'ai à dire sur les bains de mer et les bains d'eaux minérales, à cause du rapprochement qu'ont ces bains avec ceux qui précèdent.

Ce que nous avons dit du bain frais peut s'appliquer aux bains de mer, qui se prennent le plus communément à la même température et durant la belle saison; mais les différences des sels, et surtout l'hydrochlorate de soude et de chaux que l'eau de mer contient si abondamment en dissolution, rendent sa densité plus grande, et par conséquent sa pression sur le corps plus forte : ces sels déterminent aussi sur la peau une espèce d'irritation qui mérite d'être signalée, et à laquelle les médecins ont attribué la plus grande efficacité.

Les mouvemens des flots, la percussion qu'ils exercent sur la surface du corps, l'exercice de la natation entrent pour beaucoup dans l'action de ces bains; c'est ainsi qu'ils raffermissent les tissus et surtout la peau, augmentent l'énergie de tous les organes et de toutes les fonctions, et conviennent parfaitement aux personnes scrophuleuses, faibles, délicates, peu irritables, dont la peau est lâche et molle, et dont tous les appareils languissent dans une funeste inertie : les leuchorées chroniques, les chloroses, les dysménorrhées, les mélancolies, une foule d'affections nerveuses, l'épilepsie entre autres, etc., peuvent recevoir de ces bains les plus heureuses modifications.

Les bains de mer ont été conseillés contre l'hydrophobie : on sait aujourd'hui qu'ils sont inutiles lorsque les accès sont développés, et que le préservatif le plus sûr est la cautérisation de la plaie, pratiquée le plus tôt possible après la morsure.

Mais ce n'est pas uniquement à l'action immédiate de l'immersion du corps dans l'eau de la mer que l'on doit attribuer les effets salutaires que l'on retire journellement de l'usage de ces bains : les distractions agréables qui surviennent pendant le voyage, les sensations

différentes que produit la nouveauté de tout ce qui entoure le voyageur, concourent d'une manière notable au changement heureux qui survient le plus souvent dans son état. Il jouit d'une liberté entière d'esprit et de corps. Son unique but est de recouvrer la santé, ou de passer son temps de la manière la plus agréable. Son attention est constamment fixée, tantôt sur le spectacle majestueux et imposant d'une étendue d'eau aussi grande, tantôt sur la variété des objets qui se présentent à ses yeux dans ses promenades, pendant ses repas, dans les sociétés nouvelles où il se trouve, et où tout le monde se connaît sans s'être jamais vu. Chaque jour lui procure de nouvelles distractions, de nouveaux plaisirs; insensiblement il oublie qu'il était malade, et finit par recouvrer la santé sans avoir songé à autre chose qu'à se distraire et s'amuser. Certes, c'est en parlant des bains de mer, ainsi que des établissemens où l'on se rend pour prendre les eaux minérales, que l'on pourrait dire que le Plaisir a ses autels auprès de ceux d'Esculape, et veut être de moitié dans ses miracles.

Des bains d'eaux minérales.

Nulle part cette heureuse influence des distractions et d'une vie active n'est mieux observée que dans les lieux où l'on va prendre annuellement les bains d'eaux minérales; cependant on ne saurait nier que ces eaux ne doivent quelquefois aux principes chimiques qu'elles contiennent une action salutaire sur l'économie.

Les eaux thermales, sulfureuses ou salines sont celles que l'on emploie le plus communément en bains : quelques-unes contiennent si peu de sels particuliers, qu'elles n'agissent guère qu'à raison de leur température; telles sont celles de Dax, de Plombières, de Bagnère-de-Bigorre, d'Aix en Provence. Elles conviennent spécialement aux individus dont les digestions sont pénibles, dont les viscères abdominaux sont débilités; elles produisent la constipation, et font cesser la sécheresse de la peau qui accompagne ordinairement cet état d'indisposition. D'autres sont en même temps chargées de matières salines et

très-élevées en température, comme celles de Balaruc, de Bourbonne-les-Bains, de Vichy, etc.; elles sont très-actives, et on en recommande l'usage contre les paralysies, les rhumatismes chroniques et la rigidité des articulations : celles de Vichy sont en outre prescrites avec succès contre les engorgemens chroniques du foie et des autres organes de l'abdomen.

Les eaux du Mont-d'Or, qui sont salines et en même temps acidulées par l'acide carbonique, stimulent fortement le système cutané. On les conseille avec avantage aux personnes menacées de phthisie pulmonaire; et, selon *Hallé*, souvent des individus tourmentés d'une toux opiniâtre, avec expectoration puriforme et fièvre, en sont revenus très-bien portans : elles sont, en outre, employées dans les mêmes cas que les autres eaux thermales.

L'effet le plus constant des eaux thermales sulfureuses est de faire cesser les accidens causés par la disparition des dartres ou de quelque éruption cutanée, en les rappelant à la peau : elles peuvent aussi contribuer à la guérison de quelques maladies de la peau; mais, dans ce cas, leur usage exige de grandes précautions.

Plusieurs eaux minérales, soit salines, soit sulfureuses, contiennent, outre leurs principes minéralisateurs, une matière analogue à la gélatine, qui favorise leur action lorsqu'on les emploie en bains : telles sont, parmi les premières, celles de Plombières et de Dax; et, parmi les secondes, celles de Barèges.

Les eaux thermales sulfureuses, qui sont spécialement employées dans les maladies chroniques de la peau, dans les rhumatismes, etc., etc., sont celles que l'on imite le mieux (1); mais quelque reconnaissance que l'on doive aux chimistes et à quelques médecins distingués, comme M. le professeur *Alibert*, qui, à l'hôpital Saint-Louis, fait, avec beaucoup de succès, un si grand usage des bains sulfureux, les eaux factices ne peuvent pas remplacer, dans tous les

(1) Ces sortes de bains sont fréquemment employés dans les hôpitaux de Paris pour une foule de maladies chroniques.

cas et avec le même succès, celles qui sont le produit du travail de la nature. A la vérité, on est maître de les modifier, d'augmenter ou de diminuer la proportion de leurs principes, de les rendre par conséquent plus ou moins actives; mais s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que les eaux naturelles contiennent chacune quelques principes particuliers qui ont échappé jusqu'à ce jour à l'analyse chimique, n'est-il pas évident que les eaux factices, composées d'après cette analyse incomplète, ne peuvent pas jouir des mêmes propriétés?

On ne s'est pas borné à l'usage des eaux minérales, on a employé les boues qu'elles déposent; leur application thérapeutique est à peu près la même.

BAINS DE VAPEURS, OU ÉTUVES HUMIDES OU SÈCHES.

Étuves humides.

Les bains de vapeurs furent connus dès la plus haute antiquité : c'est aux Russes à qui nous sommes redevables de leur introduction en France.

On administre le bain de vapeur, tantôt dans une chambre exactement fermée où l'on fait arriver la vapeur d'eau, tantôt dans une cuve ou boîte où le corps seul est plongé pendant que la tête est au dehors : on peut aussi mettre en usage cette espèce de bain, en faisant parvenir la vapeur d'eau sous des couvertures qui envelopperont préalablement celui qui se baigne.

La salle destinée aux bains de vapeurs dans les hôpitaux, comme à l'hôpital Saint-Louis, à Paris, et à celui de Lyon, est disposée en amphithéâtre, où se trouve des marches de différentes hauteurs.

La salle est disposée de manière à ce que l'on puisse respirer la vapeur de l'eau pure ou chargée de quelques principes médicamenteux. Je ne prétends point décrire comment sont construits les bains de vapeurs, cela m'entraînerait dans de trop grands détails, qui, au reste, ne peuvent être bien compris que lorsqu'on en a vu le mécanisme. Je

dirai un mot *de la température à laquelle on donne les bains de vapeurs;* ensuite j'entrerai dans quelques considérations *sur leurs effets physiologiques, et de leur emploi dans le traitement des maladies.*

Dans ces bains, ce n'est pas seulement la surface cutanée qui se trouve en contact avec la vapeur; les membranes muqueuses oculaires, celles qui se distribuent dans toute l'étendue des voies aériennes, les membranes qui tapissent les conduits auditifs, sont également soumises à son action.

L'action des bains de vapeurs peut elle-même être modifiée de mille manières, soit en variant le degré de température, soit en changeant les substances médicamenteuses dont on veut communiquer les principes actifs à la vapeur aqueuse.

Ces simples considérations suffisent pour faire pressentir l'importance des effets qu'un pareil moyen doit produire sur toute l'économie, et l'utilité qu'on peut en retirer dans le traitement des maladies.

Température à laquelle on donne les bains de vapeurs.

La vapeur aqueuse, plus légère que l'air atmosphérique, tend toujours à occuper la partie supérieure de l'étuve; l'air atmosphérique lui-même devient plus léger à mesure qu'il est raréfié par la chaleur. La température doit donc être d'autant plus élevée que l'on monte à une hauteur plus considérable dans l'étuve.

On n'élève guère la température des bains de vapeurs au-delà de 40° à 45° *R.* Au reste, tout cela dépend du degré de hauteur où l'on se met, et de la quantité de vapeurs qu'on introduit, soit dans une chambre disposée, comme nous l'avons dit, en amphithéâtre, soit dans une boîte en bois.

Effets physiologiques des bains de vapeurs.

Parmi les effets qui résultent de l'action de la vapeur sur l'économie animale, les uns se manifestent immédiatement pendant le bain ; les autres, qui ne sont en quelque sorte qu'une conséquence des premiers, se prolongent plus ou moins long-temps après le bain ; quelquefois enfin il se présente accidentellement des phénomènes plus ou moins remarquables, qui dépendent le plus souvent d'une disposition individuelle. Je parlerai donc successivement des *effets immédiats*, des *effets secondaires*, et des *phénomènes accidentels*.

1°. *Effets immédiats.* Les bains de vapeurs agissent d'une manière différente, suivant la température à laquelle on les prend. Lorsque la température est à 30° environ, on éprouve une chaleur vive, mais à peu près égale sur tout le corps. La peau devient rouge, molle, souple, gonflée, se recouvre de gouttelettes produites d'abord par la vapeur condensée, et bientôt après par une sueur abondante. Lorsque la peau présente quelque ulcération, le malade y éprouve quelquefois une sensation désagréable de chaleur ; souvent il ne ressent rien de semblable ; mais presque constamment la sécrétion de la surface ulcérée devient plus abondante et plus séreuse. Mêmes phénomènes sur les membranes muqueuses qui sont en contact avec la vapeur. Pour les autres phénomènes, ils sont les mêmes que ceux que nous avons décrits en parlant des bains très-chauds. Si les malades ressentent des douleurs quelque part, elles disparaissent complètement, ou bien une simple gêne les remplace avec plus de facilité.

2°. *Effets secondaires.* Ils varient, comme les effets immédiats, en raison du degré de température. Chez les malades qui ont été soumis à un degré de chaleur moyen, 30 à 32° *Réaumur*, et qui sont restés assez long-temps dans le bain, les sueurs chez ceux-ci se prolongent

une ou plusieurs heures; la peau reste une grande partie de la journée dans un état de moiteur et de souplesse; elle est sensible à l'impression du froid, dont il faut se préserver avec soin; la soif persiste plus ou moins long-temps, l'appétit est développé, les mouvemens des membres sont plus libres, en un mot, toutes les fonctions paraissent avoir reçu un surcroît d'activité. Les malades se trouvent plus légers, plus dispos; ils éprouvent un bien-être inexprimable.

Chez les malades qui ont été soumis au plus haut degré de chaleur (40 à 45°. *Réaumur*), on voit disparaître très-promptement chez ceux-là les phénomènes qui s'étaient manifestés d'abord avec tant d'intensité. La sueur, qui ruisselait de toutes les parties de leur corps, s'arrête au bout de quelques minutes; la peau, qui était rouge comme l'écarlate, reprend bientôt sa couleur naturelle; elle conserve bien moins long-temps cet état de moiteur et de souplesse que l'on remarque chez les premiers.

Lorsque les malades ont pu supporter cette température sans en être incommodés pendant un certain temps, les sueurs et tous les phénomènes que j'ai indiqués chez les premiers se prolongent beaucoup plus long-temps. La peau n'est plus sensible à l'impression du froid; on s'expose avec plaisir et sans inconvénient à un air froid, même glacial; on n'y éprouve qu'une sensation agréable de chaleur.

Quant aux malades qui n'ont pu supporter le bain de vapeur, et qui y ont éprouvé des lipothymies ou une véritable syncope, comme cela arrive quelquefois à l'hôpital Saint-Louis et à Tivoli, ils conservent pendant une partie de la journée une pesanteur de tête, une gêne à la région épigastrique, de l'anorexie, de la soif, un malaise général, une sorte d'abbattement et une faiblesse musculaire extrême. L'usage prolongé des bains de vapeurs affaiblit presque constamment l'économie entière, et diminue surtout d'une manière notable les forces musculaires.

3°. *Phénomènes accidentels.* Outre les effets, soit immédiats, soit secondaires, dont je viens de parler, les bains de vapeurs peuvent

encore déterminer accidentellement des phénomènes plus ou moins remarquables, qui dépendent ordinairement d'une disposition individuelle et quelquefois de la manière dont on prend le bain.

C'est ainsi que chez certaines personnes qui ont pris le bain à une température très-élevée il se développe sur diverses parties de la peau des érythèmes, des érysipèles, quelquefois des vésications; il est très-commun de voir survenir à la suite des bains de vapeurs, même lorsqu'ils ont été pris à une température peu élevée, des éruptions de vésicules, de pustules, de furoncles, et quelquefois de dartres sur une étendue plus ou moins considérable de la surface cutanée. Chez d'autres, il se manifeste une bronchite, une angine, un coryza, une ophthalmie, une amaurose. J'ai vu plusieurs malades à l'hôpital Saint-Louis se plaindre, depuis l'usage des bains de vapeurs, de douleurs dans les yeux, de faiblesse et de trouble de la vue, de voir voltiger des corpuscules dans l'air, et de ne pouvoir distinguer les objets dès que le jour commençait à baisser; leurs pupilles, largement ouvertes, se contractaient à peine lorsqu'on exposait les yeux subitement à une vive lumière : ces symptômes ont disparu, ou bien ont beaucoup diminué, lorsqu'on a cessé l'usage des bains de vapeurs. Dans quelques cas on voit se déclarer des épistaxis, des hémoptysies ou toute autre hémorrhagie. Chez les femmes enceintes ces bains, pris à une température élevée, peuvent provoquer une perte utérine et l'avortement.

De l'emploi des bains de vapeurs dans le traitement des maladies.

Je ne m'occuperai d'abord que des affections dans lesquelles les bains de vapeurs sont le plus souvent mis en usage; ensuite je parlerai des cas où ils sont employés quelquefois avec succès. Les affections pour lesquelles on y a le plus souvent recours sont : *les maladies de la peau, les rhumatismes, les névralgies, les paralysies, les scrophules et la syphilis.*

Maladies de la peau. Les affections cutanées dans lesquelles les bains de vapeurs sont employés avec le plus d'avantage sont celles où la peau est sèche, dure, âpre, gercée, recouvertes d'écailles, de croûtes anciennes ou de tubercules résultant de plusieurs affections sub-aiguës entées les unes sur les autres; par exemple, les dartres furfuracées, squameuses et crustacées anciennes; les pustules mentagres, qui ont eu plusieurs récidives; les teignes furfuracées, granulées, faveuses; le prurigo ancien, etc. Dans toutes ces affections les bains de vapeurs facilitent la chute des écailles et des croûtes, rétablissent la transpiration cutanée, rendent la peau plus molle, plus souple, plus accessible à l'action des médicamens, soit externes, soit internes. M. *Lugol*, dans les recherches qu'il a faites sur la gale, a été conduit à essayer l'emploi des bains de vapeurs dans le traitement de cette affection; il en a obtenu de très-bons effets.

Affections rhumatismales. Les rhumatismes sont de toutes les maladies celles dans lesquelles on administre le plus fréquemment et avec le plus de succès les bains de vapeurs.

Dans la goutte, ils paraissent avoir eu quelquefois un succès complet; souvent ils ne procurent qu'un soulagement momentané; dans quelque cas enfin ils déterminent une exarcerbation notable des symptômes. *Marcard* prétend avoir vu guérir un grand nombre de goutteux par ce moyen (1).

Je dois faire observer que dans les exacerbations des rhumatismes chroniques, lorsque les articulations sont gonflées, rouges, douloureuses à la pression, les bains de vapeurs (à cette température) exaspèrent ordinairement la maladie. On ne doit donc les administrer qu'après avoir combattu les symptômes inflammatoires par les moyens convenables, tels que la diète, les boissons adoucissantes, les évacuations sanguines locales ou générales, les vomitifs, les pur-

(1) *Marcard*, de la nature et de l'usage des bains.

gatifs, etc., suivant l'indication. Il serait même préférable, dans ces cas, d'administrer des bains de vapeurs émollientes et sédatives à la température de 27 à 30°. *Réaumur.*

Névralgies. Les bains de vapeurs réussissent assez souvent dans le traitement des névralgies.

Paralysies. Les paralysies qui succèdent aux rhumatismes, aux névralgies, aux coliques métalliques, à certaines fièvres intermittentes; celles qui sont déterminées par l'onanisme, par les excès vénériens, ou par l'abus des liqueurs alcooliques, et en général toutes les paralysies partielles, soit du mouvement, soit de la sensibilité, qui paraissent exiger l'emploi des excitans, peuvent être traitées avec succès par les bains de vapeur.

Dans quelque cas la guérison est assez prompte, mais souvent elle exige plusieurs mois de traitement. On joint aux bains de vapeurs les fumigations aromatiques et quelquefois les douches de vapeurs. Quant aux paralysies qui résultent d'une affection aiguë ou d'une lésion organique du cerveau, ou de la moelle épinière, si les bains de vapeurs ne sont pas nuisibles, ils sont le plus souvent sans succès.

Affections scrophuleuses. Les bains de vapeurs sont employés avec avantage dans plusieurs affections scrophuleuses, par exemple, dans les engorgemens des ganglions lymphatiques, dans les tumeurs blanches tout à fait indolentes, sans épanchement ou avec épanchement peu considérable dans les synoviales, et surtout dans les gonflemens des articulations accompagnés de roideur et de perte presque complète des mouvemens, et que l'on désigne sous le nom de *fausse ankylose.*

Les ophthalmies scrophuleuses peuvent aussi être traitées avec succès par les bains de vapeur (1).

---

(1) Depuis les recherches qu'a faites M. *Lugol* sur l'emploi de l'iode, appli-

Affections syphilitiques. Dans les pustules syphilitiques consécutives, les diverses excroissances qui se manifestent à la surface de la peau ou des membranes muqueuses, les douleurs ostéocopes et les exostoses, les bains de vapeurs sont souvent d'une grande efficacité. Tous les médecins praticiens sont d'accord sur l'utilité des sudorifiques dans ces affections; or, quel sudorifique plus certain et plus énergique que les bains de vapeurs? Ne sont-ils pas d'ailleurs exempts de la plupart des inconvéniens que l'on reproche aux autres sudorifiques? Ils ne conviennent cependant pas toujours dans ces affections.

Les bains de vapeurs peuvent être employés avec avantage, et souvent même avec plus de succès dans une foule de maladies autres que celles que j'ai indiquées. Depuis l'apparition de l'affection connue sous le nom d'*épidémie de Paris*, MM. *Chomel* et *Rullier* et d'autres ont employé avec assez de succès les bains de vapeurs contre cette espèce de maladie. L'usage des bains de vapeurs serait encore plus étendu et plus avantageux si on les administrait à une température moins élevée, par exemple, à 27° ou 30°. Combien de maladies qui sont dues à la suppression des transpirations cutanée et pulmonaire seraient prévenues ou bien guéries très-promptement, si l'on pouvait rétablir à temps et d'une manière convenable les transpirations supprimées, dans les douleurs vagues qu'éprouvent souvent les femmes à la suite des couches, et qu'on attribue à la déviation du lait.

On pourrait, ce me semble, employer avec avantage les bains de vapeurs dans les fièvres graves, contagieuses; car ne sait-on pas que ces maladies ont été souvent arrêtées dès le début par une sueur abondante? Cet effet ne serait-il pas provoqué plus promptement et avec plus d'intensité par un bain de vapeur que par tout autres moyens, tels que les préparations antimoniales, les frictions huileuses, qui ont quelquefois réussi dans le début de la peste, les bains froids, etc.?

---

qué à toutes les maladies scrophuleuses, les bains de vapeurs ne sont pas aussi généralement mis en usage à l'hôpital Saint-Louis pour cette sorte d'affection.

Enfin les bains de vapeurs peuvent être administrés dans beaucoup de cas où les bains chauds conviennent, et surtout aux personnes qui, comme nous l'avons dit, ne peuvent supporter ces derniers, soit à cause de la pression du liquide, soit par une disposition particulière.

Étuves sèches.

Les étuves sèches doivent exclusivement leurs effets au calorique; elles excitent, comme les étuves humides, la surface de la peau, et déterminent une transpiration abondante; elles peuvent, de même que les premières, en augmentant les fonctions de l'organe cutané, produire un effet dérivatif. Dans l'étuve sèche, la peau ne s'humecte que par la sueur, de manière que l'on supporte bien plus difficilement une température élevée dans l'eau que dans un bain de vapeur, et plus facilement dans celui-ci que dans l'étuve sèche. Ce que je viens de dire nous fournit une preuve que les effets de la température d'un milieu sont d'autant plus prononcés que ce milieu est plus dense. *Lemonnier* ne put rester plus de sept minutes dans la source la plus chaude de Barèges, qui est à 45° centigrades; M. *Berger* a supporté dans l'étuve humide jusqu'à 53° centigrades pendant treize minutes. Au rapport de *Chappe*, les Russes, et à celui d'*Acerbi*, les Finlandais, peuples qui font un usage habituel de ces bains, supportent dans leurs étuves jusqu'à 62° et même 75° centigrades. Ont peut résister à une chaleur bien plus considérable encore dans l'étuve sèche. M. *Berger* a pu rester sept minutes dans une semblable étuve, quoique l'air y fût à 108° 75 centigrades.

Quand à la sueur perdue, il résulte des expériences de MM. *Berger* et *Delaroche*, de celles de *Lemonnier* et de plusieurs autres, qu'on perd d'avantage à température égale dans le bain d'eau que dans l'étuve humide, et dans celle-ci que dans l'étuve sèche.

Pour produire les mêmes effets dans l'emploi de l'étuve sèche que dans celui de l'étuve humide, il faut porter la température de la première beaucoup plus haut; et comme les étuves humides sont plus

faciles à disposer et plus généralement avantageuses que les étuves sèches, c'est presque toujours au premier de ces moyens que la thérapeutique a recours. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce que j'avais à dire des étuves sèches, puisque l'on voit que les étuves humides, qu'on emploie généralement, remplissent le même but ; cependant l'étuve sèche serait préférable dans certains cas, et notamment dans ceux où l'on doit agir sur la peau.

Je dois faire remarquer que, lorsque le corps est soumis à l'action de la vapeur, excepté la tête, il faut un peu plus de temps pour provoquer la sueur, parce que la respiration se fait dans l'air du dehors, qui n'est pas échauffé par la vapeur, comme lorsque le corps y est plongé tout entier. On doit seulement conclure que les phénomènes obtenus seront moins énergiques. Mais aussi quels inconvéniens n'aura-t-on pas évités? La moindre fréquence de la respiration et de la cirulation, l'absence des symptômes de congestion encéphalique, sont en effet les résultats des étuves par encaissement : on conçoit que ces différences doivent les faire préférer dans une foule de cas.

Bains de fumigation.

Je ne puis pas terminer, d'une manière un peu complète, ce que je viens de dire au sujet des bains de vapeurs sans m'arrêter un instant sur les bains de fumigations, qui ont, au reste, un si grand rapport entr'eux, que cela me dispensera d'entrer dans des considérations qui seraient beaucoup trop longues, si je voulais donner des préceptes détaillés sur chacun de ces bains. Je me bornerai à indiquer les cas où ils sont le plus souvent mis en usage.

Fondé sur la faculté absorbante de la peau, on a imaginé de charger l'air des étuves de diverses émanations, pour introduire dans l'économie animale toutes les substances qu'on a jugées convenable à la guérison de certaines affections. Quoique quelques physiologistes modernes révoquent en doute la faculté absorbante de la peau recouverte de son épiderme, il est impossible cependant de nier qu'il

existe des faits : il faudrait leur chercher une autre cause. Quoi qu'il en soit, ces moyens sont suivis des plus heureux succès, et sont, sans contredit, un des agens puissans de la thérapeutique. Les substances que l'on fait réduire en vapeurs par le calorique, et dont on a obtenu le plus d'effet, sont, pour celles qui constituent des fumigations propres à déterminer une excitation locale ou générale : le vin, le vinaigre, l'alcohol, les plantes aromatiques, les baies de genièvre, le benjoin, le succin. On peut exciter localement par ces moyens dans la seconde période des angines inflammatoires, dans quelques catarrhes pulmonaires accompagnés d'une expectoration très-abondante. Le but de ces fumigations est, dans ce cas, de diminuer progressivement, en rendant du ton aux parties affectées, la sécrétion abondante de mucosité qui s'y opère. Des fumigations excitantes, dirigées sur certains engorgemens œdémateux ou autres, sans phénomènes inflammatoires, en ranimant l'action des vaisseaux exhalans et absorbans de la partie, deviennent résolutives. On sait avec quel succès on traite les rhumatismes chroniques au moyen de fumigations aromatiques, ainsi que différentes maladies des articulations. Enfin, les fumigations excitantes, dirigées sur toute l'habitude du corps, excepté la tête, deviennent, en provoquant des sueurs abondantes, comme dans les bains de vapeurs simples, un moyen efficace dans plusieurs affections.

Celles qui forment les fumigations dites *sédatives* (*antispasmodiques*), en agissant sur tout le système nerveux, sont le musc, l'assa-fétida, l'opium et le camphre. L'action de ces fumigations produit particulièrement son effet en les dirigeant sur l'organe de l'odorat, sur les surfaces muqueuses bronchiques et sur les organes de la génération.

Le soufre et le sulfure de potasse constituent, à la vérité, des fumigations excitantes ; mais celles-ci portent principalement leur action sur l'organe cutané. C'est surtout dans la gale et les dartres, et diverses autres maladies éruptives, que les avantages des fumigations sulfureuses ont été reconnus par de nombreuses observations. Elles

produisent aussi de très-bons effets dans certaines névralgies, notamment dans les sciatiques, des douleurs arthritiques et rhumatismales, qui avaient pris l'état chronique, dans des paralysies locales, et même dans des hémiplégies qui succèdent à une attaque d'apoplexie; enfin dans certains cas ataxiques du système lymphatique.

Il faut cependant convenir que, parmi les diverses espèces d'affections qui peuvent être combattues par les fumigations sulfureuses, on en rencontre qui résistent avec opiniâtreté à ce moyen, et les dartres sont souvent dans ce cas.

Il y a enfin les fumigations mercurielles, qui sont aussi parmi les fumigations excitantes. On les emploie exclusivement comme antisyphilitiques : c'est le cinabre dont on se sert particulièrement.

DE QUELQUES BAINS MÉDICAMENTEUX.

Il me reste fort peu de choses à dire sur certains bains médicamenteux, rarement employés en thérapeutique aujourd'hui.

On conçoit aisément que les effets locaux et généraux de ces bains doivent varier, comme dans les précédens, selon les substances qui les composent.

Le bain d'huile, si usité chez les anciens, ne l'est plus chez nous : il est très-émollient et très-relâchant.

La mauve, la guimauve, la graine de lin, le son, dont on emploie quelquefois la décoction en bain, n'agissent aussi que par leur propriété émolliente et adoucissante.

Le bain de lait pur, ou mêlé avec une certaine quantité d'eau, est aussi fort peu usité de nos jours ; il est, comme les premiers, fort adoucissant. *Marcard* le conseille cependant chez les personnes douées d'une irritabilité et d'une mobilité nerveuse excessives. Le luxe et la volupté s'en sont emparés dans l'espérance illusoire de blanchir la peau.

On donne, dans quelques circonstances, des *bains de bouillons*,

dans le dessein d'alimenter. La faculté absorbante de la peau ne paraît pas assez énergique pour atteindre ce but.

Le bain connu vulgairement sous le nom de *bain de tripes* est celui que l'on fait avec les *issues* des bêtes à cornes ou autres. Cette eau peut être regardée comme une dissolution de gélatine, mêlée d'un peu de graisse. C'est principalement par la chaleur que cette eau conserve beaucoup mieux que l'eau simple, que ce bain agit; mais la matière gélatineuse qu'il contient lui donne une onctuosité avantageuse à son action, et le rend utile dans le traitement de certaines maladies de la peau ; c'est cependant, le plus ordinairement, pour des douleurs rhumatismales chroniques, un état de roideur des articulations. Pour *seconder* l'effet du bain, il est fort important que le malade imprime à son membre le plus de mouvemens possible.

Dans les grandes contusions, et dans d'autres cas, on a regardé le *bain animal*, c'est-à-dire l'application d'un animal récemment tué et ouvert sur la partie malade, comme devant procurer un grand soulagement. Cette pratique est aussi avantageusement remplacée aujourd'hui par les bains émolliens connus.

On a conseillé de faire usage des *bains d'alcohol simple, d'alcohol camphré*, de *gros vins*, comme toniques et résolutifs, dans les contusions des membres qui seraient aussi affectés de tumeurs scrophuleuses et d'ecchymoses scorbutiques et autres.

Les *bains mercuriels* sont, comme les bains de fumigations de même nature, employés dans les affections syphilitiques.

On ne s'est pas borné à l'usage de l'eau et de la vapeur administrées comme bains, on a été jusqu'à imaginer d'enterrer des malades dans le fumier, dans la terre, dans le sable chaud : ce dernier moyen a été suivi de succès pour rappeler des asphyxiés à la vie; il a été avantageux à des personnes faibles, rachitiques, scrophuleuses.

Dans les pays vignobles, on fait quelquefois des bains avec le marc de raisin, et, dans les pays où on cultive l'olivier, on emploie en bain le marc de l'olive. Ces deux sortes de bains excitent plus ou moins fortement la sueur; on les recommande spécialement dans la

paralysie, les douleurs rhumatismales et sciatiques, quand elles deviennent chroniques. Cependant ces bains ne sont pas sans danger, à cause du gaz acide carbonique qu'ils dégagent.

Telles sont les diverses espèces de bains dont je devais nécessairement dire un mot.

DES DOUCHES.

Le mot *douche*, de l'italien *doccia*, d'où l'on a fait le nom moderne *ducia*. L'expression latine *catachymus*, qu'on trouve dans Célius Aurélianus, que quelques auteurs rendent par le mot *douche*, paraît plutôt avoir été employé par les anciens pour désigner la chute d'un liquide en masse sur une partie non circonstrite ou sur toute l'habitude du corps. On ne trouve dans *Hippocrate* que le mot επιχεειν, *affundere*, pour signifier la même chose.

On donne le nom de *douche* au choc d'une colonne de liquide d'un volume, d'une température, et d'une nature déterminée par le médecin : on la dirige sur les parties de la surface du corps sur lesquelles on veut agir.

Des chutes naturelles d'eau tombant en cascade ont été les premières douches, et sont mêmes encore les seules que l'on emploie dans plusieurs établissemens d'eaux minérales ; de là l'idée d'obtenir, au moyen de l'art, un résultat analogue.

L'appareil nécessaire pour administrer la douche, et dont je ne peux donner qu'un court aperçu, consiste dans un réservoir, du fond duquel part un tuyau cylindrique flexible et terminé par un robinet, et un ajustage auquel s'adapte tantôt un bout à orifice simple ou multiple, tantôt une pomme d'arrosoir, suivant qu'il est convenable que la colonne de liquide sorte simple ou plus ou moins divisée. Ce réservoir, qui contient le liquide de la douche, peut être une source minérale naturelle, ou bien peut être construit par l'art.

C'est la hauteur du réservoir au-dessus de l'orifice d'écoulement qui détermine la vitesse du liquide; elle peut être d'un à quatre

mètres (trois à douze pieds) et plus. On peut donner au tuyau différentes directions, et pour cela il doit être en cuir. Lorsque la colonne de liquide tombe verticalement et arrive directement dans ce sens à la partie sur laquelle elle doit agir, la douche s'appelle *descendante ;* c'est la plus usitée. Si la colonne de liquide est dirigée horizontalement, elle constitue la douche *latérale ;* enfin lorsqu'elle agit de bas en haut, c'est la douche *ascendante.* Les douches *descendantes* et *latérales* sont en usage pour toutes les parties de l'habitude du corps : la douche *ascendante* s'applique spécialement au vagin, au rectum et au périnée.

La manière d'agir d'un liquide qui tombe d'une certaine hauteur sur une partie vivante a été mieux appréciée de nos jours qu'elle ne l'était du temps des anciens. La percussion qui résulte de la chute est le principal élément de l'action de ce moyen.

Température de la douche. On peut diviser les douches comme les bains, relativement à leur température ; mais le principal élément de l'action des douches, comme nous venons de le dire, consistant dans la percussion, les effets de leur température sont beaucoup moins remarquables qu'on ne le pense, particulièrement dans le point frappé, à moins qu'on ne compare entre elles des douches d'une chaleur très-différente, encore les effets observés sont-ils quelquefois les mêmes.

On ne se sert plus d'huile pour les affusions et les douches ; on ne les fait aujourd'hui qu'avec de l'eau soit simple, soit tenant en dissolution quelques substances salines ; on les fait encore avec des eaux sulfureuses.

Quelquefois le liquide qui compose la matière de la douche (le malade la reçoit ordinairement dans une baignoire), lorsqu'elle est donnée chaude, sert ensuite de bains ; la baignoire est au contraire remplie d'eau tiède lorsque la douche est froide ; et dans ce cas on a soin d'entourer la partie sur la quelle elle est dirigée avec des linges ou tout autre appareil, de manière que le liquide froid de

la douche ne se mêle pas avec l'eau du bain. On a le soin de maintenir la tête du malade fixe au moyen d'un drap qui entoure son cou.

La durée de la douche se prolonge rarement au-delà de dix à vingt minutes; elle varie selon les circonstances.

Quelle que soit la température du liquide, la partie sur laquelle il frappe éprouve une dépression qui varie suivant la résistance de sa texture et la pesanteur de la colonne de pression. Elle devient rouge tout autour, ce qui s'observe à un degré à peu près égal sous l'influence d'une douche froide et sous celle d'une douche chaude : la seule différence est que, dans la douce chaude, la rougeur commence plus tôt et par l'effet d'une stimulation directe; au lieu que, dans la froide, elle a lieu plus tard par une véritable réaction. On doit donc considérer les douches, qu'elles soient froides ou chaudes, comme susceptibles de stimuler fortement; cependant, en prolongeant la douche pendant quinze ou vingt minutes, on croit pouvoir empêcher la réaction, et par conséquent la rendre sédative.

Circonstances dans lesquelles les douches peuvent être utiles à la thérapeutique.

Les douches froides peuvent être utiles à la thérapeutique, en agissant comme excitant et comme sédatif. Lorsqu'on les emploie pour exciter, c'est moins pour agir sur l'organe cutané que sur des parties qui lui sont contiguës. En se servant de la douche froide comme sédatif, on l'a rendue un des remèdes les plus usités et vraiment banal dans le traitement de la folie, nonobstant cependant les restrictions mises à son usage, comme d'exiger que le malade ne soit ni trop fort ni trop faible, qu'il n'ait pas de disposition à la pléthore, ou qu'au moins elle ait été préalablement combattue par la saignée; car, sans cette précaution, la douche, au lieu d'être avantageuse, pourrait donner lieu aux accidens cérébraux les plus graves. Mais une chose bien plus certaine que toutes les suppositions, comme l'a remarqué M. *Georget*, c'est qu'une colonne de liquide de douze pieds de hau-

teur, tombant d'aplomb sur le sommet de la tête, produit souvent une assez forte contusion, et toujours une sensation douloureuse tellement pénible, que les aliénés les plus furieux, pour peu qu'ils conservent encore de connaissance, sont effrayés à la seule menace de la douche : elle est par conséquent un excellent moyen de répression ; et, d'après ce même praticien, ce pourrait bien être là son plus grand effet, sinon son seul avantage dans le traitement de la folie.

Mais cette maladie n'est pas la seule dans laquelle on a exagéré l'efficacité des douches. En rappelant que les douches ont tous les inconvéniens des affusions joints aux effets que produisent nécessairement la pression, ou plutôt le choc violent et prolongé du liquide, on doit les rejeter dans le traitement de toutes les maladies aiguës fébriles, soit essentielles, soit symptomatiques, et de celui de toutes les phlegmasies intérieures intenses. Il reste encore beaucoup d'affections que l'on a considérées comme susceptibles de céder aux douches, et surtout aux douches chaudes ; les principales sont : les engorgemens articulaires avec ou sans fistules, les rhumatismes chroniques, les anciennes douleurs arthritiques, les fausses ankyloses, la paralysie des membres, la danse de Saint-Guy, les dartres, les affections chroniques des viscères de l'abdomen. On a vu des douches froides amener en quelques instans la résolution des hernies étranglées par engorgement.

Quant aux douches à faibles courans, qui sont ordinairement *ascendantes*, elles agissent d'une manière toute particulière, par la petitesse de la colonne de liquide et par le peu de force qui la meut; mais ce n'est qu'à la longue qu'elles finissent par devenir efficaces. On les a employées pour déterger les abcès du périnée; portées dans le vagin et contre le col de l'utérus, elles ont dissipé des accidens qui semblaient faire craindre un cancer commençant. MM. *Hallé* et *Nysten* les ont employées avec beaucoup d'avantage dans une évacuation purulente par le rectum, suite d'abcès au foie ouvert dans les intestins; M. *Itard* en a retiré de bons effets dans diverses maladies des oreilles ; enfin, M. *J. Cloquet* les a mises en usage pour guérir d'anciens catarrhes accompagnés de contractions spasmodiques et diffé-

rentes autres affections de la vessie, contre lesquelles tous les moyens de traitement connus avaient échoué.

Dans toutes les affections où l'on croit utile d'avoir recours aux douches, on en administre une ou deux par jour, suivant la force des sujets, et on les continue pendant cinq, dix, quinze jours de suite, pour les suspendre ensuite, et y revenir au bout de quelques jours de repos, suivant les circonstances.

DES LOTIONS ET DES PRATIQUES ACCESSOIRES AUX BAINS.

Les *lotions* ont en partie les mêmes effets que les bains partiels; froides, elles fortifient le tissu cutané; tièdes, elles le relâchent. Les parties habituellement découvertes et exposées au contact des corps étrangers, comme la figure, doivent être lavées fréquemment, ainsi que celles où se fait une transpiration abondante, telles que les organes génitaux. Quant aux lotions de la tête, elles déterminent souvent la céphalalgie ou des douleurs de dents opiniâtres; il ne faut en user qu'avec précaution.

Les *frictions*. Elles ont une action tonique non-seulement sur la peau, mais plus particulièrement sur les muscles que cette membrane recouvre; aussi les athlètes se préparaient-ils autrefois à la lutte par des frictions exercées avec soin sur toutes les parties du corps. Il est de fait qu'après avoir été frictionné, on se sent plus alerte et plus dispos. Les individus d'une constituion molle et lymphatique, ceux qui mènent une vie sédentaire, les vieillards, les goutteux, les rhumatisans, les enfans rachitiques ou scrophuleux, se trouvent très-bien des frictions répétées tous les jours; mais les individus sanguins et pléthoriques doivent s'en abstenir. Il faut aussi avoir soin de ne jamais se frictionner pendant le travail de la digestion. Je les crois propres à rendre la peau moins sensible au froid; ce qui les rend utiles après le bain tiède ou après le bain chaud, lorsqu'on veut les faire suivre de lotions froides ou d'un bain froid. Les frictions peuvent aussi être considérées comme un moyen de propreté, en cela qu'elles concourent au nettoiement de la peau.

Les frictions consistent à frotter plus ou moins vivement, pendant environ un quart d'heure et plus, soit le corps entier, soit quelques-unes de ses parties, avec la main nue, ou avec une étoffe de flanelle sèche ou imprégnée de quelques gouttes d'une liqueur alcoholique. Les Anglais et les Hollandais se servent habituellement, pour se frictionner, de brosses faites d'un crin doux, et cette pratique ne saurait être trop recommandée dans les contrées humides.

Les *onctions* avec un corps gras, si usitées chez les anciens, ne paraissent propres qu'à entretenir la souplesse de la peau, et à diminuer l'impression du froid. On a encore prétendu que les onctions sont propres à diminuer la déperdition de la sueur; mais les expériences de MM. *Berger* et *Delaroche* ont prouvé que c'est à tort qu'on leur attribuait cette propriété; on n'en fait plus usage que dans quelques circonstances particulières, pour prévenir les excoriations qui pourraient résulter du frottement de certaines parties.

Massage. Il se compose d'une suite de petites opérations qui toutes ont le même but, et qui cependant présentent des différences sensibles entre elles. Ces opérations sont, 1°. l'épilation et les frictions dont nous avons déjà parlé, et sur lesquelles je ne reviendrai pas; 2°. l'application de petits corps sur les parties charnues du corps, genre de percussion qui ne diffère de la flagellation qu'en cela qu'il est moins énergique et moins grossier; 3°. les pressions avec les mains de ce ces mêmes parties, opération qui n'est qu'un diminutif de la percussion, mais dont la volupté fait mieux son profit; 4°. enfin, la distension, le craquement de toutes les jointures.

Je ne connais rien de plus propre à entretenir la souplesse des articulations que cette dernière pratique, qui diffère essentiellement des précédentes, et qui caractérise le massage : ainsi donc action tonique, stimulation des mouvemens organiques et des sens par les frictions et les pressions, assouplissement des jointures par leur distension mesurée; tels sont les résultats définitifs du massage, et les causes de cette agilité, de ce bien-être, de cette force, qui le rendent si cher à certaines nations.

Sans doute, je ne puis me flatter d'avoir traité avec toute l'étendue dont il était susceptible le sujet intéressant que je viens d'entreprendre. Livrant à l'impression ce faible résultat de mes lectures et de quelques observations particulières, je n'ai eu pour but que de fournir la matière de mon sixième examen ; je m'estimerai heureux si je n'ai pas omis des choses principales, et si j'ai pu acquérir quelques droits à l'indulgence des savans professeurs qui sont aujourd'hui les juges de mon travail : c'est d'eux que je réclame toute la bienveillance, dans les termes d'Ovide :

Ut desint vires, tamen est laudanda voluntas.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Vita brevis, ars longa, occasio præceps, experimentum periculosum, judicium difficile. *Sect.* 1, *aph.* 1.

II.

Aqua, quæ citò calefiat, et citò refrigeratur, levissima. *Sect.* 5, *aph.* 26.

III.

Si febris, quæ non est à bile, detineat, aquâ multâ et calidâ in caput affusâ, febris solutio fit.

IV.

Oculorum dolores meri potus, aut balneum, aut fomentum, aut venæ sectio, aut purgatio solvit. *Sect.* 6, *aph.* 31.

V.

Est verò, ubi in tetano sine ulcere, juveni benè carnoso, ætate mediâ, frigidæ multæ effusio caloris revocationem facit; calor autem hæc solvit. *Sect.* 5, *aph.* 21.

VI.

Tumores autem in articulis et dolores, absque ulcere, et podagricos, et convulsiones; horum plurima frigida multa affusa, et levat, et attenuat, et dolorem solvit. Torpor enim modicus doloris solvendi vim habet. *Ibid.*, *aph.* 25.